



Camp de jour
Été 2024

Guide des parents

Chers parents,

La Municipalité du Canton Clermont, se fait un plaisir d'accueillir vos enfants cette année au camp de jour. Drôles, énergiques, créatives et dynamiques, les animatrices sauront faire rire et découvrir des jeux et des activités originales et amusantes à vos enfants.

La programmation se tiendra du 2 juillet au 16 août 2023 à la salle municipale de Clermont de 7 h 15 à 17 h 15 du lundi au jeudi inclusivement.

Voici un document contenant plusieurs informations importantes à conserver tout au long de l'été afin de permettre à votre enfant de passer un été inoubliable avec nous.

L'équipe du camp de jour vous attend en grand nombre et vous souhaite un bel été!

Huguette Audet
Responsable



Horaire

L'équipe d'animation accueille votre enfant à compter de 7 h 15 et le camp de jour se termine à 17 h 15. Les activités débutent à 7 h 30 sauf certaines journées qui vous seront indiquées. Le site d'accueil se situe à la salle municipale de Clermont. Si vous ne pouvez respecter cet horaire, il est possible que l'équipe ait déjà quitté le site pour les activités. Il sera de votre responsabilité de diriger votre enfant au bon endroit mentionné sur l'affiche de la porte. L'ensemble du groupe ne pourra attendre les retardataires.



Contrôle des présences

Il est primordial pour la sécurité de votre enfant que son arrivée et son départ soient signalés. Notre responsabilité débute et se termine à ce moment. Vous devez donc entrer dans le local à chaque fois que vous déposez votre enfant et quand vous venez le chercher, et cela, pour vous communiquer les informations importantes comme les annulations, les changements d'horaire, les comportements de votre enfant, etc.

Retard

Veuillez prendre note que tous les retards pour le retour à la maison (arrivée après 17 h 15) seront facturés aux frais de 5\$ par tranche de 15 minutes. Une facture vous sera envoyée à la fin du camp de jour.

COÛT POUR LA SESSION

Du 2 juillet au 16 août 2024 :

Résident : 1^{er} enfant : 215\$, 2^e : 190\$ 3^e et plus : 160\$

Non-résident : 285\$, 2^e : 255\$ 3^e et plus : 235\$

Annulation par la Municipalité du Canton Clermont

La Municipalité du Canton Clermont se réserve le droit d'annuler ou de remettre une activité dans le cas où le nombre de participants s'avère insuffisant ou pour toute autre raison. Les animateurs/animatrices vous informeront s'il y a des changements à l'horaire, mais il est de votre responsabilité de vérifier si des changements sont survenus à l'horaire en leur demandant.

Autorisation de départ

Pour assurer une meilleure gestion des allées et venues de votre enfant, vous êtes prié d'aviser les animateurs/animatrices le matin que votre enfant doit quitter durant la journée ou à la fin de la journée seul ou accompagné. Aucun enfant ne pourra quitter sans une autorisation du parent.

Urgences

Si votre enfant est malade, veuillez laisser un message aux 819-333-6129 ou 819-339-4512. Aucun remboursement ne sera effectué si votre enfant est absent.

Prise de médicaments

Si votre enfant doit prendre un médicament, il est préférable que la prise soit faite à la maison. Dans le cas où il est impossible que cette prise soit faite à la maison, nous vous demandons de remettre ce médicament accompagné de l'étiquette de prescription à l'animatrice lors de l'accueil de votre enfant. L'enfant devra le prendre lui-même sous la supervision d'un(e) animateur/animatrice.

Allergie



Si votre enfant présente une allergie, il est important de le mentionner sur sa fiche santé et de lui joindre en tout temps la médication requise (Épipen, Twinject, etc.) en cas de réaction.

Enfant malade ou blessé

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :

- ☺ Fièvre
- ☺ Diarrhée
- ☺ Vomissement au cours des 24 dernières heures
- ☺ Éruption cutanée non diagnostiquée
- ☺ Maladie infectieuse
- ☺ Présence de poux

Veillez noter que nous n'accepterons aucun enfant qui présente des symptômes de fièvre à son entrée quotidienne au camp afin de protéger la santé des autres enfants. Aucun remboursement ne sera effectué si votre enfant est absent.

Pour une blessure mineure, le personnel administrera les premiers soins de base. À la fin de la journée, le parent sera informé de toute blessure et, le cas échéant, de toute mesure prise pour soigner l'enfant.

Pour une blessure majeure, lorsqu'un enfant se blesse ou est malade au camp, l'animateur/animateur tente de rejoindre les parents pour qu'ils passent chercher l'enfant dans un délai raisonnable, avec les numéros mentionnés sur la fiche santé de votre enfant. Il faut aussi prévoir d'ajouter une personne adulte supplémentaire qui pourra se déplacer rapidement sur les lieux.

Pour toute urgence qui pourrait mettre la vie de votre enfant en danger, nous ferons appel au service d'urgence dans un premier temps et communiquerons avec vous suite à l'appel d'urgence au 911.

Lunchs et collations

Votre enfant doit apporter un lunch complet et nutritif dans la mesure du possible. Vous devez aussi prévoir 2 collations nutritives; une pour le matin et l'autre pour l'après-midi. Bien identifier les contenants. Assurez-vous d'en mettre suffisamment pour ne pas que votre enfant ait faim en après-midi.

Ne pas mettre dans les lunchs et les collations des aliments sans valeurs nutritives comme des bonbons, des croustilles, des boissons gazeuses, etc. S.V.P. Pas de gomme!

Il est strictement interdit d'apporter dans son lunch ou comme collation des noix, des arachides, du beurre d'arachides ou autres aliments pouvant en contenir.

Tous les jours, mettre une bouteille d'eau ou une gourde d'eau que votre enfant pourra remplir au besoin.



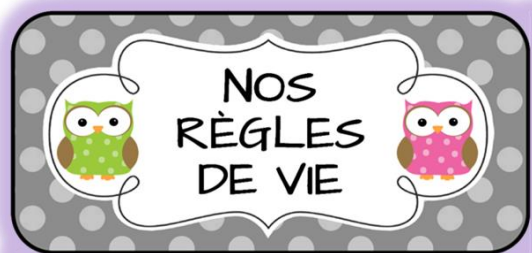
Quoi mettre dans le sac à dos

- ☺ Lunch complet et nutritif (chaud ou froid, selon horaire)
- ☺ 2 collations (fruits, légumes, yogourt, fromage, etc.;
- ☺ Bouteille d'eau ou gourde que l'enfant peut remplir au besoin
- ☺ Crème solaire*
- ☺ Chasse-moustique*
- ☺ Casquette ou chapeau
- ☺ Petite veste ou chandail chaud
- ☺ Imperméable et des bottes de pluie (au besoin)
- ☺ Maillot de bain et serviette de bain (au besoin)
- ☺ Casque de bain (au besoin)
- ☺ VFI (au besoin)
- ☺ Espadrilles ou sandales sportives en tout temps
- ☺ Vêtements de rechange
- ☺ SA BONNE HUMEUR !!!!!

*Crème solaire hydrofuge et chasse-moustique : Il est de la responsabilité du parent d'appliquer la première couche de crème solaire, à son enfant avant son arrivée au camp. Ensuite, selon les besoins, l'enfant appliquera lui-même sa crème solaire au cours de la journée en suivant les directives de l'animateur/animatrice.

Il est essentiel de vérifier l'horaire de la semaine afin de s'assurer que votre enfant aura tout ce dont il a besoin pour passer une belle journée. Il est conseillé de porter en tout temps des vêtements pouvant être salis afin d'éviter les mauvaises surprises. Des vêtements confortables sont à prioriser. Les sandales de style « gougoune » sont interdites.

Important : Vous devez bien identifier tous les objets personnels de votre enfant. La Municipalité du Canton Clermont n'est pas responsable des bris, des vols ou des oublis. **Nous demandons de ne pas laisser vos enfants apporter des jouets, des cartes, des MP3, des jeux vidéo, des cellulaires, des bijoux, etc.** L'argent est interdit au camp à moins d'un avis contraire.



LE RESPECT DE SOI

- ▶ Porter des vêtements décents et adaptés aux activités pratiquées au camp.
- ▶ Porter l'équipement de protection approprié.
- ▶ Apporter des collations et des repas (lunchs) sains et bons pour la santé.

LE RESPECT DES AUTRES

- ▶ Faire preuve de respect envers toutes les personnes qui fréquentent le camp (enfants, parents, animateurs, coordonnateurs et directeurs).
 - ▶ Ne pas détruire, briser ou endommager le matériel d'autrui.
 - ▶ Établir une communication respectueuse et honnête.
 - ▶ Employer un langage poli et respectueux.
 - ▶ Favoriser un climat d'appui mutuel et de solidarité.
 - ▶ Tenir compte des interventions des animateurs et agir en conséquence.
- ☒ Aucun appareil électronique ne sera toléré au camp de jour et ce, même lors des sorties spéciales.**

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- ▶ Ne pas détruire, briser ou endommager le matériel du camp ou l'environnement.
- ▶ Ne pas laisser traîner ses déchets ou ses effets personnels.
- ▶ Tenir les lieux propres, salubres et en bon état.

POUR DES RELATIONS HARMONIEUSES AU CAMP LE REFUS DE TOUTE FORME D'ABUS

- ▶ Ne tolérer aucune forme de violence.
- ▶ N'accepter aucune forme d'intimidation.
- ▶ Éviter toute attitude ou tout contact qui pourrait avoir une connotation sexuelle.

Si ces règles ne sont pas respectées, les procédures suivantes seront suivies:

1. Avertissement verbal à l'enfant;
2. Avis aux parents;
3. Rencontre avec les parents afin de trouver une solution;
4. Renvoi définitif, sans remboursement, signifié aux parents par une responsable.

Tout geste de violence doit être dénoncé par celui qui le subit ou celui qui en est témoin, à un(e) animateur/animateur. Un suivi sera alors effectué.

Tout geste considéré comme grave (violence, vol, intimidation, taxage...) fera l'objet d'un renvoi **IMMÉDIAT** sans remboursement ni délai.

Viens on t'attend!

